

NON A LA DEMARCHE STRATEGIQUE,

OUI A UN AVENIR POUR LES SERVICES PUBLICS, OUI A UN AVENIR POUR LA DGFIP

Le Directeur Général a présenté le 3 juillet en grande pompe la démarche stratégique aux Directeurs départementaux des Finances publiques.

Le seul objectif de cette démarche est de démembrer la DGFIP, dans un plan d'ensemble plus vaste défini par la Modernisation de l'Action Publique (MAP) et l'Acte 3 de la Décentralisation.

Quelques extraits du document enlèvent tout doute sur la finalité de la démarche

« En lien avec les préfets, nous veillons à maintenir des permanences d'accueil du public dans les zones les plus éloignées de nos centres des Finances publiques en établissant un partenariat avec les communes et les intercommunalités, notamment dans le cadre de maisons de service public » (page 18) :

Analyse FODGFIP 35 : *combien de fermetures de postes envisagées prochainement dans le département ?*

« Nous repensons l'articulation entre l'accueil téléphonique local et les plates-formes nationales (Centres Impôts Service, Centres Prélèvement Service) regroupées sous un pilotage unifié » (page 17).

Analyse FODGFIP 35 : *combien de gros centres d'appel, avec quelles conditions de travail et quelle accessibilité pour les usagers ?*

« La spécialisation des trésoreries, par la création de postes mono ou multi-établissements en fonction des situations locales, permet de renforcer la qualité du service rendu au secteur hospitalier ».

Analyse FODGFIP 35 : FO DGFIP revendique le maintien de trésoreries polyvalentes, avec des effectifs permettant d'assurer l'ensemble de leurs missions.

« Dans les paieries départementales ou régionales importantes, comme pour les métropoles, la création de centres de traitement, sur le modèle du SFACT (service facturier) est mise à l'étude ...avec les ordonnateurs qui acceptent de mettre à disposition certains de leurs agents. »

Analyse FODGFIP 35 : c'est un désengagement de l'Etat, un grand pas vers le transfert de la mission.

FO DGFIP demande l'arrêt immédiat du processus de démarche stratégique, considérant que cette démarche est mortifère..

Lors du Comité Technique de Réseau du 8 juillet, le projet présenté aux syndicats par la direction générale n'a fait l'objet d'aucune modification, malgré un vote unanime contre émis par les syndicats.

N'entendant pas participer à la cogestion de la démarche stratégique, FO DGFIP a donc décidé de ne pas participer à la deuxième réunion sur le sujet, qui s'est déroulée le 18 juillet.

Ces pistes recoupent celles de la cour des comptes sur l'organisation territoriale de l'Etat ; les postes et les services de la DGFIP sont les premières cibles de la casse territoriale orchestrée par les lois de décentralisation. La démarche stratégique est un outil de mise en place de cette nouvelle organisation territoriale de l'Etat –ou de ce qui en resterait.

Dans cette logique, FO DGFIP 35 ne participera pas à la réunion d'information et d'échanges organisée par la direction le 5 septembre 2013 où rien ne pourra être réellement négocié, où la Direction rappellera sa soumission aux directives ministérielles dictées par l'austérité

FODGFIP35 REVENDIQUE :

- ❖ **L'arrêt immédiat de la démarche stratégique et de la MAP**
- ❖ **Le maintien de l'intégralité des missions exercées dans le ressort de la DGFIP**
- ❖ **L'arrêt des réorganisations et des restructurations**
- ❖ **Le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, contrôle fiscal, soutenu et dirigé par des directions départementales conservant toutes leurs prérogatives**
- ❖ **L'arrêt des suppressions d'emplois**
- ❖ **Le maintien du statut général et des statuts particuliers et de tous les droits et garanties**
- ❖ **Le maintien du Code des Pensions et du calcul des pensions sur les six derniers mois**
- ❖ **L'abandon de tout allongement de la durée de cotisation pour retraite à taux plein**

**FO DGFIP 35 APPELLE A LA GREVE
LE 10 SEPTEMBRE**